

	CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2025-27	
	Nature de l'acte : 4.4 - Autres catégories de personnels	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 08 Votants : 09

Le 15/12/2025 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 09/12/2025, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, FISCHER Julie, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration : FOUCHER Sandrine (procuration à COURTOIS Pascal)

Absents excusés : DROMARD Jean-Marie, FOUCHER Sandrine

Secrétaire de séance : MATHIEU Christophe

03 – SAISON HIVERNALE – RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Période du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, indique aux membres du conseil municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Il informe les membres du conseil municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter un vacataire pour effectuer le déneigement pour la saison hivernale, du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026.

Il est proposé également aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 22 €, 44 € de 22 heures à 7 heures et 36,67 € pour les dimanches et jours fériés.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026,
- De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux d'un montant brut de 22 €, 44 € de 22 heures à 7 heures et 36,67 € pour les dimanches et jours fériés.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

Nomenclature télétransmission :

4.4 - Autres catégories de personnels

Mesures de publicité :

☒ Télétransmis le 16/12/2025

☒ Affichée le 16/12/2025

☒ Certifiée exécutoire le 16/12/2025

Le Maire



Pascal COURTOIS



Pascal COURTOIS

Acte à classer**DEL2025-27**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-16T10-56-29.00 (MI266204435)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20251215-DEL2025-27-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR LA SAISON HIVERNALE
- PERIODE DU 1ER JANVIER 2026 AU 31 MARS 2026

Date de décision : 15/12/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2025-27 - saison hivernale
recrutement d'un vacataire.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/12/25 à 10:56

Par [COURTOIS Pascal](#)

Transmis

Date 16/12/25 à 10:56

Par [COURTOIS Pascal](#)

Accusé de réception

Date 16/12/25 à 11:01

